

Québec, le 7 décembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
Bureau 1.39, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 23 novembre dernier, la députée de Mirabel, M^{me} Sylvie D'Amours, publiait une question au feuilleton relativement aux impacts des modifications du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

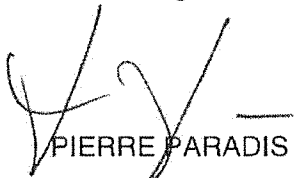
Lors de la présentation du Budget 2016-2017, le gouvernement a annoncé le transfert de la gestion du PCTFA à Revenu Québec à compter du 1^{er} janvier 2017. La réforme de ce programme permettra de simplifier son administration, notamment en diminuant ses conditions d'admissibilité. Un seul taux, correspondant à 78 % de la valeur des taxes foncières agricoles pour les années 2017 et 2018, sera alors appliqué.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement majorera de 5% par année l'enveloppe consacrée à ce programme. Le budget passera ainsi de 145,5 M\$ en 2016-2017 à plus de 168 M\$ en 2019-2020, soit une hausse de 22,5 M\$.

En outre, cette réforme rendra le programme plus universel en permettant à 2 500 entreprises agricoles supplémentaires de bénéficier du PCTFA, tout en allégeant le fardeau administratif du gouvernement et des entreprises, et en assurant la pérennité du programme.

Les bénéficiaires du programme qui verront leur compte de taxes haussé de plus de 30% représentent 1% de la clientèle, soit 300 producteurs pour une perte moyenne de 113\$.

Veillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.


PIERRE PARADIS

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184